



Animation du SAGE :

SYMBO - Annexe du Conseil Général
12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 - SAINT JEAN D'ANGELY
Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70
symboutonne@wanadoo.fr
www.sageboutonne.fr

Secrétariat UNIMA – rue Vaucanson
ZI – 17180 - PERIGNY
Tel : 05 46 34 34 10 - Fax : 05 46 34 61 63
virginie.tournier@unima.fr



Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne Jeudi 31 janvier 2013 à 09h30 A Saint-Jean-d'Angély

1. Etat de présence

Membres du bureau de la CLE – Collège des élus

- Présents (8) :

• BELAUD Bernard	• CASTAGNET Jacques	• CHARLES Philippe
• DEBORDE Pierre	• EMARD Frédéric	• MARTIN Jean-Yves
• REMUZEAU Jean-Louis	• SILLON Jean-Claude	

- Excusés :

• MAZIN Jean-Claude	• MESNARD Françoise	• ROCHET Bernard
---------------------	---------------------	------------------

Membres du bureau de la CLE – Collège des usagers

- Présents (6):

• AUDÉ Jean-Luc	• BITEAU Jack	• CERF Jean-Claude
• DEMARCQ Jean-Louis	• GIRAUDEAU Stéphane	• PEIGNÉ Jean-Claude

Membres du bureau de la CLE – Collège de l'Etat et de ses établissements publics

- Présente (1) :

• BARNIER Véronique	DDTM 17
---------------------	---------

- Excusés :

• BROUSSEY Manuella	Agence de l'eau Adour-Garonne
• LEBOURG Jean-François	DREAL Poitou-Charentes
• LUQUET Jean-François	ONEMA
• NADAL Frédéric	DDT 79

Membres du bureau de la CLE – Services techniques des Conseils généraux

- Présents (1):

• FONTENY Sylvie	Conseil général 17
------------------	--------------------

- Excusée :

• PAUTRET Soizic	Conseil général 79
------------------	--------------------

Invités

- Présents (3):

• GARREAU Emmanuel	• GAUFILLET Clémentine	LACOUTURE Michel (UNIMA)
--------------------	------------------------	--------------------------

Président de séance :

Jean-Yves MARTIN, Président de la CLE

2. Ordre du jour

- Révision du SAGE
- Tableaux de bord 2010 et 2011 du SAGE
- Démarche d'inventaire des zones humides sur le bassin de la Boutonne
- Site Internet du SAGE
- Questions diverses

3. Compte-rendu synthétique

Introduction

J-Y. MARTIN ouvre la séance à 9h30.

Il remercie les membres du bureau présents et énonce la liste des membres excusées.

Il est fait allusion aux précipitations importantes de ces dernières semaines : environ 580 mm sur la période octobre-janvier, par rapport à la moyenne d'environ 820 mm/an sur le bassin versant. Les niveaux des nappes sont également très bons dans l'ensemble.

J.C. PEIGNE mentionne une chute très importante du niveau piézométrique au forage des Outres 1 (supra) ces derniers jours.

M. LACOUTURE évoque les problèmes de métrologie qui peuvent être observés pour les débits extrêmes (périodes de crues ou d'étiage). Certaines valeurs fournies par le SPC¹ paraissent incohérentes. Les outils de mesures ne sont peut-être calibrés que pour les valeurs intermédiaires.

V. BARNIER répond que les outils de mesures permettent normalement de fournir des valeurs cohérentes, même pour les valeurs extrêmes. Des contrôles sont d'ailleurs régulièrement réalisés.

J. BITEAU fait une remarque concernant les fiches de « résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine » (Ministère de la Santé). Il indique qu'elles sont inexactes et ne peuvent être utilisées telles quelles pour caractériser la distribution d'eau potable sur le bassin versant.

J-Y. MARTIN annonce l'ordre du jour.

Après avoir remercié les personnes présentes, il annonce l'ordre du jour et indique que les documents de travail de la réunion ont été mis à disposition des membres de la CLE au SYMBO sur le site Internet du SAGE.

¹ Service de Préviation des Crues - Littoral Atlantique

1^{er} point de l'ordre du jour : Révision du SAGE

Révision de l'état initial du SAGE

C. GAUFILLET indique que le document de l'état initial révisé a déjà été présenté au cours de la réunion de la CLE du 11 octobre 2012. Il s'agit ici de présenter les modifications intervenues par la suite. Ce document est achevé depuis la fin de l'année 2012.

C. GAUFILLET présente le document (voir le diaporama de présentation).

J. CASTAGNET fait une remarque concernant les chiffres de population sur le bassin versant : les derniers chiffres datent de 2009. Il indique que l'INSEE a publié des chiffres en 2012 qu'il faudrait intégrer.

C. GAUFILLET explique qu'au moment de la réalisation de ce graphique, les chiffres de 2009 étaient les plus récents. La mise à jour du document a donc été faite sur la base de ces derniers. Si des chiffres plus récents sont disponibles ils seront pris en compte dans la mesure du possible, au moins pour les documents ultérieurs.

J. CASTAGNET indique que, concernant les scénarii climatiques, l'augmentation de 1°C d'ici 2040 est loin d'être une certitude, c'est une donnée inconnue.

J-L. DEMARCO fait remarquer que la tendance à la hausse la température au cours des décennies passées est une certitude.

F. EMARD remarque que les données concernant les cumuls annuels d'évapotranspiration doivent être utilisées avec prudence. Il s'agit toutefois de l'évapotranspiration potentielle, donc de chiffres théoriques.

C. GAUFILLET ajoute qu'il s'agit là de scénarii établis à l'échelle régionale, et que l'utilisation des données qui en sont issues nécessite des précautions. Cette mention peut-être rajoutée dans le document.

Aucune autre remarque n'est soulevée sur l'état initial du SAGE révisé.

C. GAUFILLET termine la présentation du document en indiquant qu'il est toujours possible de transmettre des remarques avant son approbation par la CLE.

Révision du diagnostic

C. GAUFILLET présente la méthodologie mise en œuvre pour la révision du diagnostic du SAGE (voir le diaporama de présentation).

Recours à un prestataire pour la rédaction des documents du SAGE

C. GAUFILLET détaille la méthodologie et le calendrier pour la suite de la révision du SAGE (voir le diaporama de présentation).

Afin de tenir les délais, le recours à un prestataire est nécessaire. **C. GAUFILLET** présente le cahier des charges de la prestation d'accompagnement pour la rédaction des documents du SAGE (PAGD² et règlement) et la réalisation de l'évaluation environnementale (voir le diaporama de présentation).

Concernant les délais de réalisation, **V. BARNIER** indique qu'une durée de trois mois pour cette prestation paraît évidemment un peu courte, mais que le calendrier ne laisse pas de marge de manœuvre. Par ailleurs, il s'agit bien d'une révision du SAGE, il n'est donc pas question de tout reprendre à zéro mais bien de repartir des documents et études existants ce qui ne représente pas la même charge de travail.

J-C. SILLON et **J-Y. MARTIN** abondent dans ce sens en indiquant que beaucoup de travail a déjà été réalisé dans le cadre du SAGE Boutonne, et que de très nombreuses études et données sont disponibles.

En ce qui concerne la composition du comité technique de suivi de la prestation, **F. EMARD** indique qu'il faut ajouter le Service eau du Conseil régional.

J-L. AUDÉ ajoute que la mission réalisée par le comité technique nécessite une certaine expertise. Il serait donc opportun de retirer les membres du bureau de la CLE de la composition de ce comité et de les remplacer par les techniciens des organismes/structures correspondants. Le bureau de la CLE (juin 2013), puis la CLE elle-même (octobre 2013) valideront par la suite les résultats de l'étude.

² Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource

J-Y. MARTIN explique qu'il souhaiterait, pour des raisons d'organisation, qu'un ou plusieurs référent(s) soi(en)t désigné(s) au sein du bureau de la CLE pour suivre les travaux relatifs à chacune des thématiques clés de la révision du SAGE : quantitatif, qualitatif, zones humides et continuité / hydromorphologie.

Après une rapide discussion, les personnes suivantes se portent volontaires pour être référents :

- Quantitatif : J. BITEAU, J-L. DEMARCQ, J-C. PEIGNÉ
- Qualitatif : J. BITEAU, J-L. DEMARCQ, J-C. PEIGNÉ
- Zones humides : J. CASTAGNET
- Continuité / hydromorphologie : F. EMARD, M. LACOUTURE

J-Y. MARTIN indique que la désignation de référents a pour unique but de coordonner le travail et de faciliter le suivi des dossiers par le bureau / la CLE : toute personne intéressée pour travailler sur une de ces thématiques est bien évidemment la bienvenue et peut se rapprocher du(des) référent(s) concerné(s).

J-L. AUDÉ remarque qu'il serait intéressant de disposer de données plus fiables concernant le volet agricole sur les dernières années. On dispose ici des tendances, mais il doit être possible d'obtenir des chiffres plus complets.

V. BARNIER explique que les services de l'Etat fournissent déjà un certain nombre de données, mais il est vrai que depuis quelques années certaines données ne sont plus disponibles du fait des changements dans les déclarations PAC³ (surfaces irriguées par exemple).

J-L. AUDÉ indique qu'il faudrait un travail croisé Etat / chambre d'agriculture / services statistiques et que cela nécessite des moyens.

P. CHARLES remarque qu'il sera possible de recueillir des données fiables et précises, sur le plan quantitatif, auprès des organismes uniques une fois ces derniers mis en place.

J-L. AUDÉ ajoute qu'il est possible d'obtenir localement des données très complètes, notamment sur les BAC⁴. **V. BARNIER** explique que ce type de travail est considérable à mener à l'échelle d'un bassin versant.

J-Y. MARTIN conclut qu'il faudrait donc recueillir et recouper les données disponibles dans les différents services, afin d'en faire une synthèse. Il ajoute que des études très précises localement peuvent aboutir à la définition de programmes d'actions qui peuvent être généralisés à un périmètre plus large (bassin versant).

J. BITEAU fait une remarque concernant les captages d'eau potable en Charente-Maritime qui sont progressivement fermés en raison de la dégradation de la qualité de l'eau mais qu'il faut cependant citer.

J-L. DEMARCQ note l'absence de données au niveau du captage « Château Gaillard », qui présente vraisemblablement des problèmes de qualité (eaux brutes).

Le SYMBO doit récupérer les données concernées.

F. EMARD indique que la qualité des eaux brutes est mauvaise, mais que le syndicat de copropriétaires qui gère ce captage dispose d'un équipement adapté pour le pompage et le traitement des eaux brutes, ainsi que le traitement des eaux usées.

Aucune autre remarque n'est émise.

Le bureau de la CLE valide le calendrier proposé pour la révision du SAGE, ainsi que le principe de mise en place d'un contrat multithématique à l'échelle du bassin versant qui pourrait concrétiser la mise en œuvre du SAGE une fois sa révision achevée.

Le recours à un prestataire dans le cadre de la révision du SAGE pour la rédaction du PAGD et du règlement et la réalisation de l'évaluation environnementale, ainsi que le cahier des charges correspondant sont également validés.

³ Politique Agricole Commune

⁴ Bassins d'Alimentation de Captages

2^{ème} point de l'ordre du jour : Tableaux de bord du SAGE

C. GAUFILLET présente le contenu des Tableaux de bord 2010 et 2011 du SAGE (voir le diaporama de présentation). Elle précise que le Tableau de bord 2010 a déjà été présenté en CLE du 11 octobre 2012, et qu'une validation de ces documents est nécessaire pour le solde des aides pour l'animation du SAGE en 2011 et 2012.

J-L. DEMARCO remarque que les valeurs de débits présentées dans les documents diffèrent de celles transmises quotidiennement par le SPC⁵. A titre d'exemple, il indique que les données transmises par le SPC montrent clairement un franchissement du DCR⁶ en juillet 2011, alors que les données utilisées dans les documents du SAGE indiquent que le seuil n'a pas été franchi cette année-là.

C. GAUFILLET explique que les données utilisées dans le cadre du SAGE sont extraites de la Banque Hydro, après validation. Elles peuvent par conséquent différer des données « brutes » transmises au jour le jour par le SPC puisqu'elles subissent une procédure de validation. Des corrections sont régulièrement effectuées.

Il est précisé que les décisions de gestion en période d'étiage (réduction des prélèvements, etc.) doivent être prises très rapidement en fonction de l'évolution du contexte. Elles sont donc basées sur les relevés bruts du SPC, avec des contrôles sur le terrain si nécessaire.

En revanche, les données utilisées a posteriori pour la réalisation d'historiques ou de statistiques doivent être issues de la Banque Hydro, qui fournit des données validées qui peuvent avoir subi des modifications par rapport aux données brutes.

M. LACOUTURE ajoute que les données brutes au jour le jour permettent de se faire une idée suffisamment précise des débits, mais qu'il faut laisser le temps aux services concernés de procéder ensuite à une vérification et à un réajustement des données le cas échéant (imprécisions des outils en périodes de débits très faibles, etc.).

V. BARNIER explique que la Banque Hydro sert de référence, mais que les données validées sont disponibles trop tardivement pour être utilisées dans le cadre d'une prise de décision en période de gestion de crise. Les services de la Préfecture sont donc contraints, dans ce cas, d'utiliser les données « brutes » du SPC qui ont l'avantage d'être disponibles quasiment au jour le jour.

J-L. DEMARCO remarque que les volumes autorisés diminuent chaque année, mais que ce sont les volumes réellement prélevés qui devraient diminuer.

J-L. DEMARCO note également que les prélèvements industriels ainsi que les rejets d'azote dans l'eau augmentent depuis 2009.

C. GAUFILLET explique que l'industriel a justifié ces augmentations par une reprise de l'activité depuis 2009.

P. CHARLES fait une remarque concernant le très faible débit de la Légère en amont de Rhodia en période estivale et pose la question de l'éventuel impact des prélèvements industriels sur le débit du cours d'eau. Par ailleurs, les rejets de la station d'épuration constituent l'essentiel du débit à l'aval.

J-C. PEIGNÉ explique qu'il a récemment rencontré des responsables de Rhodia, avec lesquels un dialogue est tout à fait possible. Il ajoute que l'entreprise souhaite une totale transparence des données concernant les prélèvements et les rejets dans le milieu, et se concentre actuellement sur la réduction des rejets azotés : des essais sont réalisés en vue de trouver une solution.

P. CHARLES remarque qu'il faut manier avec précaution les informations fournies par Rhodia, qui restent à vérifier.

J-Y. MARTIN conclut en indiquant qu'il serait intéressant d'organiser une visite sur place qui pourrait être l'occasion de rencontrer les responsables de Rhodia et de faire le point sur la situation, notamment vis-à-vis de la Légère.

J-L. DEMARCO demande quelle est l'origine des pollutions aux métaux lourds qui apparaissent dans les résultats de certaines mesures (mercure, plomb, etc.).

V. BARNIER répond qu'il faut être prudent avec les résultats d'analyses concernant le mercure : la valeur seuil pour ce polluant est très faible, il est donc difficile de savoir si la concentration mesurée se situe au-dessus ou en-dessous du seuil car les appareils de mesure dont on dispose manquent de précision. Il est donc recommandé de ne pas engager de travaux sur la base de ce paramètre tant qu'on ne possède pas de certitude quant à la contamination réelle.

⁵ Service de Prévision des Crues

⁶ Débit de Crise

F. EMARD indique qu'en ce qui concerne la Charte Terre Saine, certaines communes ne sont pas signataires et ont cependant des pratiques raisonnées très similaires concernant l'usage des produits phytopharmaceutiques. Cela nécessiterait peut-être une mention dans le tableau de bord. Il est rappelé l'existence d'arrêtés préfectoraux (pour chacun des départements de la région Poitou-Charentes) relatifs à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques.

J-L. DEMARCQ demande s'il existe des mesures de pesticides dans l'eau.

V. BARNIER répond qu'on dispose de résultats ponctuels, mais qui ne permettent pas encore de définir l'état des masses d'eau vis-à-vis de ces substances. La FREDON⁷ a réalisé un bilan sur cette thématique.

J-L. AUDÉ mentionne le rôle des lessives dans les pollutions des eaux.

Aucune autre question ou remarque n'est émise au sujet des deux tableaux de bord.

Le bureau de la CLE valide ces deux documents afin que la structure porteuse du SAGE puisse effectuer la demande du versement du solde des aides correspondantes.

3^{ème} point de l'ordre du jour : Inventaire des zones humides

C. GAUFILLET rappelle la démarche d'inventaire des zones humides envisagée dans le cadre du SAGE Boutonne (voir le diaporama de présentation). Elle précise que la démarche générale a déjà été présentée lors de la réunion de la CLE du 11 octobre 2012.

C. GAUFILLET présente une première version du cahier des charges qui sera proposé aux communes qui souhaitent réaliser ce type d'inventaire (voir le diaporama de présentation). Ce cahier des charges sera retravaillé par la suite en groupe de travail « zones humides ».

En ce qui concerne la réglementation relative aux zones humides, une présentation de la DDTM 17 réalisée lors d'une commission thématique du 20 septembre 2012 est disponible sur le site Internet du SAGE Boutonne (www.sageboutonne.fr > Documentation > Documents d'information) à l'adresse suivante : http://www.sageboutonne.fr/docs/information/zh_reglementation_ddtm17.pdf

M. LACOUTURE indique qu'à terme les zones humides doivent être intégrées dans les documents d'urbanisme. La délimitation de ces zones doit donc être réalisée à la parcelle et un tel degré de précision nécessite que l'opération soit menée à l'échelle communale.

J-L. DERMARCQ rappelle l'urgence de la situation au vu du constat de dégradation des zones humides.

La question des zones humides situées sur le territoire de plusieurs communes est abordée. Il est important, au cours de la réalisation d'un inventaire, de considérer les zones humides en tant qu'unités fonctionnelles, et donc de les délimiter/caractériser dans leur ensemble. La méthodologie à adopter dans une telle situation doit être clairement prévue et définie dans le cahier des charges.

V. BARNIER indique que la composition du comité de suivi local est trop large. Il faut retirer les représentants des services de l'Etat qui n'ont pas leur place dans ce comité local. Ils seront en revanche représentés au sein de la commission thématique de la CLE à laquelle seront rapportés les résultats des différents inventaires menés sur le bassin.

M. LACOUTURE remarque que la concertation lors de la réalisation des inventaires de zones humides ne doit pas porter sur les critères de délimitation et de caractérisation des zones humides. Il ne faudra pas de remettre en question le caractère humide de telle ou telle zone suite au travail du bureau d'étude (réalisé selon des critères précisément définis et validés). En revanche, la concertation portera sur la question de l'utilisation / la gestion des zones identifiées comme « humides ».

Il est donc nécessaire de préciser la notion de « concertation » dans le cahier des charges.

J-C. PEIGNÉ indique qu'il peut arriver qu'une zone humide ne soit pas considérée comme humide par les services de l'Etat, en application des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

C. GAUFILLET précise que, pour les dossiers qui le nécessitent, les services de la police de l'eau peuvent être amenés à effectuer des prospections terrain afin de délimiter les zones humides au regard des critères réglementaires, y compris sur un territoire pour lequel un inventaire a déjà été réalisé. Les résultats ainsi obtenus peuvent être différents de ceux de l'inventaire car les critères réglementaires de délimitation sont très stricts. Un inventaire des zones humides sur un territoire ne dispense donc pas de la possible intervention de la police de l'eau dans le cadre de l'instruction de dossiers.

⁷ Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

M. LACOUTURE évoque le secteur de la Boutonne aval, avec l'étude conduite par le Conseil général de la Charente-Maritime concernant le protocole de gestion des niveaux. Dans le cadre de cette étude, la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime réalise une analyse sur les zones de marais. Il serait donc intéressant que le bureau d'études choisi pour réaliser l'inventaire des zones humides dans ce secteur soit mis en relation avec la Chambre d'agriculture (données, etc.).

Aucune autre question ou remarque n'est soulevée sur ce sujet.

Le bureau de la CLE valide la démarche proposée. Le cahier des charges sera retravaillé par le groupe de travail « zones humides ».

4^{ème} point de l'ordre du jour : Site Internet du SAGE

C. GAUFILLET indique que le site Internet du SAGE va changer de forme, afin d'en simplifier la gestion et de le rendre plus facile d'utilisation.

Du point de vue des utilisateurs, il sera désormais possible de créer une session personnelle donnant des droits d'accès aux documents de travail : selon son statut (membre de la CLE, partenaire technique, etc.) l'utilisateur aura accès aux documents qui le concerne, via des menus spécifiques qui apparaîtront suite à la connexion.

La procédure de création de compte est disponible en téléchargement sur le site Internet du SAGE : http://www.sageboutonne.fr/docs/divers/creation_compte_utilisateur.pdf

Le bureau de la CLE valide la mise en ligne du site Internet du SAGE sous sa nouvelle forme. Le nouveau site Internet du SAGE sera mis en ligne la semaine suivant la réunion.

5^{ème} point de l'ordre du jour : Questions diverses

(Voir le diaporama de présentation)

Composition de la CLE

C. GAUFILLET indique que les Associations Syndicales de propriétaires de marais possèdent désormais un siège au sein du collège des usagers de la CLE (arrêté préfectoral du 28 décembre 2012), ce qui porte à 58 le nombre de membres.

Classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique (art. L-217-14 du CE⁸)

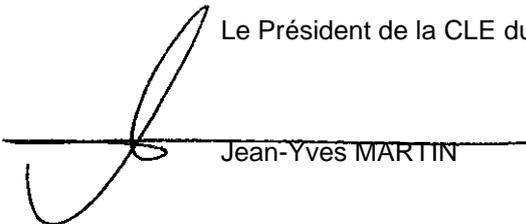
C. GAUFILLET présente les propositions de classement qui figurent dans l'état initial du SAGE révisé

SCoT⁹ du Pays des Vals de Saintonge

C. GAUFILLET indique que le dossier de SCoT a été arrêté par le comité syndical du Pays des Vals de Saintonge fin 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne



Jean-Yves MARTIN

⁸ Code de l'Environnement

⁹ Schéma de COhérence Territoriale